



COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
7 septembre 2026		15	13	15

Le **quatorze septembre** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 7 septembre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.

Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Elodie MOULIN, Stéphanie RACLE, Sébastien HILPRON, Michel ROQUAIS, Lisa-Marie COUSIN

Présents par procuration : Mme Marie THEBAULT a donné procuration à Sébastien HILPRON, Jean-Philippe LIARD a donné procuration à Anne BECKER

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : M. Sébastien HILPRON

Date d'affichage : 18 SEP. 2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes

le : 18 SEP. 2026

et publication ou notification

du : 18 SEP. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-07-06/09 :

OBJET : ÉVOLUTION DU LOGICIEL GESCIME – MIGRATION DE LA VERSION 3 VERS LA SOLUTION GESCIME FULL WEB SUITE A LA MODIFICATION DES DROITS MICROSOFT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune utilise actuellement le logiciel Gescime dans sa version 3 pour la gestion de son cimetière ;

Considérant l'évolution des droits Microsoft applicables à la version 3, nécessitant une évolution de la solution informatique utilisée par la commune ;

Considérant que la société Gescime propose une migration vers la solution Gescime Full Web, permettant notamment la reprise des données existantes, la migration du système cartographique, la mise en ligne de la solution, la formation des agents et l'hébergement de la solution dans un data store sur un serveur appartenant à Gescime ;

Considérant que cette migration concerne 382 emplacements ;

Considérant que le coût de la mise en service s'élève à 1 944,00 €HT, soit 2 332,80 €TTC, après application d'une remise de 10 % ;

Considérant que le coût annuel du droit d'usage, de la maintenance et de l'hébergement s'élève à 775,00 €HT, soit 930,00 €TTC par an ;

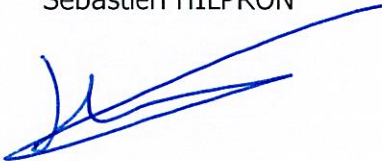
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la migration du logiciel Gescime version 3 vers la solution Gescime Full Web ;
- Approuve le montant de mise en service de 2 332,80 € TTC ;

- **Approuve le coût annuel de 930,00 € TTC pour le droit d'usage, la maintenance et l'hébergement ;**
- **Autorise Monsieur/Madame le Maire à signer le bon de commande et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal**

Le secrétaire de séance

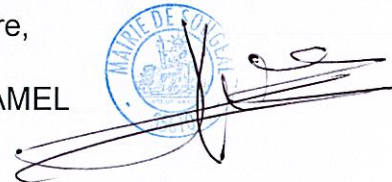
Sébastien HILPRON

A blue ink signature, appearing to be 'SH', written over a horizontal line.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Éric HAMEL

A blue ink signature, appearing to be 'EH', written over a horizontal line. To the left of the signature is a circular blue stamp with the text 'MAIRIE DE SUTRY' and a central emblem.